

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2011**

Membres en exercice : 17  
Membres présents : 12  
Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille onze, le vingt deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.  
Date de la convocation : **18 mars 2011.**  
**Présents :** Marie-France THERON (Maire), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON, Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).  
**Absente avec délégation :** Patrick DESVAUX (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Stéphanie BAYLE (pouvoir à Thierry RENAUD)  
**Absent excusé :** Néant  
**Absents :** Dominique HAVERLAN, Stéphane ENGEL, Fanny JACQUE.  
**Secrétaire de séance :** Ghislaine GIFFARD.

### **PREAMBULE**

Mme THERON, Maire, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 1<sup>er</sup> mars 2011. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme THERON, Maire, propose d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes du tremblement de terre et du tsunami qui ont ravagé le Japon.

### **DELIBERATIONS**

#### **VOTE DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011**

Bien que les Services de l'Etat n'aient pas encore communiqué l'état n°1259 MI indiquant les bases prévisionnelles, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants et inscrit un produit attendu estimatif de 675.000,00 € à l'article 7311 du budget communal 2011 :

	Taux 2010	<b>Taux 2011</b>
Taxe d'habitation	16,66%	<b>16,66%</b>
Taxe sur le foncier bâti	22.16%	<b>22,16%</b>
Taxe sur le foncier non bâti	63,70%	<b>63,70%</b>

#### **VOTE DU BUDGET 2011 - COMMUNE**

MM. Michel COUSSEAU et Pascal MORTIER, Conseillers municipaux, n'ayant pas, au cours de la réunion précédente du Conseil municipal, approuvé le contrat de Garonne Paysages, indiquent vouloir voter « contre » le budget 2011. Mme THERON, Maire, propose alors de voter le budget par chapitre.

Le Conseil municipal vote, par chapitre, la section de fonctionnement, soit :

- chapitre 011 : 12 POUR, 2 CONTRE (MM. COUSSEAU et MORTIER) :

- chapitre 012, 65, 66, 67, 68, 022, 23, 013, 70, 73, 74, 75, 77, 042, 002 : unanimité.

Le Conseil municipal procède ensuite au vote, par opération, de la section d'investissement, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Le budget 2011 de la Commune s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement = 2.015.393,35 €

- section d'investissement = 1.697.517,36 €

#### **VOTE DU BUDGET 2011 – LA FORGE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2011 de l'Espace Culturel La Forge, lequel s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement = 210.598,99 €

- section d'investissement = 123.886,60 €

Mme THERON, Maire, précise qu'en investissement, il est prévu l'extension du local pour le traiteur.

## **VOTE DU BUDGET 2011 - CIMETIERE**

Cette délibération n'était pas portée à l'ordre du jour et Madame THERON, Mair, propose au Conseil municipal, d'en débattre, ce qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2011 du Cimetière, lequel s'équilibre ainsi :

- section d'exploitation : 0,00 €
- section d'investissement : 0,00 €

## **CIMETIERE : CAVEAUX A METTRE EN CONCESSION TRENTENAIRE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif des concessions reprises par la commune, suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, comme suit :

<b>Emplacement</b>	<b>Nb de places</b>	<b>Superficie</b>	<b>Longueur/largeur/profondeur</b>	<b>Tarif</b>
Carré 1 / n°11	6	12 m <sup>2</sup>	2.70 x 1.90 x 1.60	2.300,00 €
Carré 1 / n°5	6	19.50 m <sup>2</sup>	2.70 x 2.80 x 1.70	1.500,00 €
Carré 1 / n°27	6	14 m <sup>2</sup>	2.70 x 2.90 x 1.70	1.800,00 €
Carré 2 / n°39	6	12.40 m <sup>2</sup>	2.70 x 2.20 x 1.70	1.800,00 €
Carré 2 / n°44	6	12 m <sup>2</sup>	2.70 x 2.10 x 1.70	2.800,00 €
Carré 2 / n°54	6	12.40 m <sup>2</sup>	2.80 x 2.50 x 1.70	1.800,00 €
Carré 3 / n°14	6	12 m <sup>2</sup>	2.70 x 2.90 x 1.70	2.500,00 €
Carré 3 / n°18	6	12.80 m <sup>2</sup>	2.60 x 2.20 x 1.70	2.500,00 €
Carré 3 / n°21	6	12 m <sup>2</sup>	2.80 x 2.60 x 1.70	2.200,00 €
Carré 4 / n°69	6	12.40 m <sup>2</sup>	2.80 x 2.20 x 1.70	2.600,00 €
Carré 5 / n°9	6	12 m <sup>2</sup>	2.70 x 2.90 x 1.70	2.000,00 €
Carré 5 / n°20	6	12 m <sup>2</sup>	2.90 x 2.80 x 1.80	1.800,00 €
Carré 5 / n°28	4	13.20 m <sup>2</sup>	2.50 x 2.50 x 1.80	1.500,00 €
Carré 5 / n°31	3	8 m <sup>2</sup>	2.50 x 1.50 x 2.00	1.300,00 €
Carré 5 / n°34	3	6 m <sup>2</sup>	2.80 x 2.50 x 1.70	1.200,00 €
Carré 6 / n°4	6	12 m <sup>2</sup>	2.80 x 2.80 x 1.70	2.300,00 €
Carré 6 / n°23	6	12 m <sup>2</sup>	2.50 x 2.50 x 1.80	1.600,00 €

Le caveau situé carré 3 / n°3 est conservé par la commune en tant qu'ossuaire.

## **INSTAURATION D'UN DROIT D'INHUMATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, instaure, à compter de ce jour, un droit d'inhumation de 50,00 €. Cette taxe sera perçue à chaque ouverture de caveau.

## **AVENANT A LA CONVENTION DU 30 JANVIER 2008 AVEC L'ASSOCIATION THALIE**

Mme THERON, Maire, précise que, pour obtenir la licence d'entrepreneur de spectacles, l'Association Thalie doit gérer d'autres postes de l'Espace Culturel La Forge. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité l'avenant ajouté à la convention du 30 janvier 2008 avec l'Association Thalie, comportant notamment l'article suivant :

« *Charges, impôts et taxes* »

*Des frais de nettoyage, de gardiennage, d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage seront supportés par l'association.*

*De même qu'il en incombe également à la commune tels, par exemple, les contrats de maintenance auprès des fournisseurs de la commune qui ont déjà les autres bâtiments de la commune.*

*Les impôts de toute nature relatifs aux locaux visés par la présente convention seront supportés par la commune.*

*Les impôts et taxes relatifs à l'activité de l'association seront supportés par cette dernière ».*

## **MODIFICATION DU TARIF DES DROITS DE PLACE**

Le Conseil municipal fixe les droits de place suivants (le mètre linéaire), applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 :

- de 0 à 3 m : 2,00 €
- de 3 à 6 m : 4,00 €
- de 6 à 9 m : 6,00 €
- au-delà de 9 m : 8,00 €

### **PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE CLASSE MATERNELLE ET DE SON DORTOIR – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et de l'Association des Maires de la Gironde et de toute autre collectivité pour le projet de création d'une nouvelle classe maternelle et de son dortoir.

### **PROJET D'INSONORISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Cette délibération n'était pas portée à l'ordre du jour et Madame THERON, Maire, propose au Conseil municipal, d'en débattre, ce qui est adopté à l'unanimité.

Madame THERON, Maire, propose au Conseil municipal de délibérer sur ce sujet, non prévu à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, ayant accepté, autorise, à l'unanimité, le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et de l'Association des Maires de la Gironde et de toute autre collectivité pour le projet d'insonorisation du restaurant scolaire.

### **DEBLOCAGE SUR COMPTE A TERME**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le déblocage du compte à terme de 250.000,00 €.

### **PLACEMENTS SUR COMPTES A TERME**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de placer les fonds disponibles, soit 250.000,00 € sur cinq comptes à terme, déblocables selon ce qui suit :

- 50.000,00 € déblocables au 15 avril 2011 ;
- 50.000,00 € déblocables au 15 juin 2011 ;
- 50.000,00 € déblocables au 15 août 2011 ;
- 50.000,00 € déblocables au 15 octobre 2011 ;
- 50.000,00 € déblocables au 30 novembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H15.